

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 14 octobre 2020

**CONSEIL DE PARIS**  
**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 6, 7 et 8 octobre 2020**

**2020 DAC 584** Subvention (4.500 euros) à l'association Le Temps des Rues au titre de l'action culturelle locale du 10e arrondissement.

**Mme Carine ROLLAND, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2019 DAC 812 relative à l'attribution d'un acompte de subvention de 51.100 euros au titre de l'année 2020 à l'association le Temps des rues approuvée par le Conseil de Paris des 9, 10, 11 et 12 décembre 2019 ;

Vu la convention de subvention annuelle en date du 20 janvier 2020 ;

Vu l'avenant en date du 5 juin 2020 fixant le solde de la subvention au titre de l'année 2020 à 78.000 euros, dont 5.000 euros au titre de la résilience ;

Vu le projet de délibération en date du 22 septembre 2020 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Le Temps des Rues au titre de l'action culturelle locale du 10e arrondissement ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement en date du 21 septembre 2020 ;

Sur le rapport présenté par Mme Carine ROLLAND au nom de la 2e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 4.500 euros est attribuée, sur proposition de la Mairie du 10e arrondissement, à l'association Le Temps des Rues, 206, Quai de Valmy 75010 Paris, pour ses actions au titre de 2020. Simpa 19553, 2020\_09541.

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 4.500 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2020 de la Ville de Paris.

Article 3 : Mme la Maire est autorisée à signer un avenant avec l'association Le Temps des Rues relatif au versement de cette subvention, dont le texte est joint à la présente délibération.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**